

**CIRCULAIRE 202-18**  
Le 19 décembre 2018

**MODIFICATION DE LA LISTE DES FRAIS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.  
(ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019)**

Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») annonce par la présente les modifications suivantes à sa liste des frais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La nouvelle liste des frais, en versions marquant les modifications et au propre, est jointe à titre d'information.

**SECTION A. ADHÉSION ET RÉGLEMENTATION DES PARTICIPANTS AGRÉÉS  
(CANADIENS ET ÉTRANGERS)**

**Sous-section 2. Frais pour retard dans la production de documents**

Points 2.2, 2.3 et 2.4 : Les références aux articles des règles de la Bourse ont été mises à jour en conformité avec le nouveau livre des règles harmonisé.

**SECTION D. DONNÉES DE MARCHÉ EN TEMPS DIFFÉRÉ**

**Sous-section 4. Tarif de connexion SFTI**

Point 4.1 : Modification afin de retirer les frais mensuels pour le tarif de connexion SFTI, que la Bourse désire discontinuer.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec Robert Tasca, Directeur, Dérivés sur taux d'intérêt et Solutions client au (514) 871-3501, ou par courriel à [robert.tasca@tmx.com](mailto:robert.tasca@tmx.com).

Robert Tasca  
Directeur, Dérivés sur taux d'intérêt et Solutions client